

O G E C

SACRE-CŒUR
9, rue de la Gare
Tél. : 02.33.38.50.08

ANGE-GARDIEN
rue du Pré-au-Foin
Tél. : 02.33.38.51.34

Le prélèvement automatique

Les avantages du prélèvement automatique :

C'est pratique

Vous n'avez rien à faire, le montant de votre facture est directement prélevé sur votre compte chaque mois à chaque facture.

C'est régulier

Les prélèvements sont automatiquement effectués le 15 de chaque mois.

C'est clair

Avant chaque opération, vous recevrez une facture indiquant le montant et la date du prélèvement.

C'est réversible

A tout moment, vous restez maître de la suspension ou de l'annulation de vos prélèvements.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT 2025/2026

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal seulement pour les nouveaux dossiers ou les changements de compte pour les prélèvements déjà enregistrés

Je soussigné : _____ autorise l'OGEC du Sacré-Cœur Ange-Gardien à effectuer les prélèvements mensuels sur mon compte pour le règlement des factures de mon/mes enfant(s)

_____.

ci-joint nouveau RIB – RICE – RIP

Le compte bancaire à débiter reste le même que cette année 2024/2025.

Fait à _____

Le _____

Signature